

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE SABRE

| | une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte : ☐ - S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant. ☐ - S'il esquive complètement l'attaque. ☐ - S'il trouve le fer dans une des feintes |
|------------|---|
| 2 - L'atta | que est prioritaire si : |
| | ☐ - l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne |
| | □ - l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci. □ - l'attaque part quand l'adversaire est en ligne. |
| | s d'échange de touches au cours d'un dépassement, la touche portée immédiatement est : ☐ - valable uniquement au sabre ☐ - annulée à toutes les armes ☐ - valable à toutes les armes |
| 4 - Au sa | bre, il est interdit de poser l'arme sur la piste : |
| | ☐ - Pendant la minute de pose. |
| | ☐ - Non, cela est interdit seulement au fleuret et à l'épée. |
| | ☐ - Pour la redresser |
| | que simple par fente est correctement exécutée lorsque : |
| | ☐ - le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras |
| | - le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste |
| | ☐ - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant |